



Cotisations assurance non prélevées par la banque

Par **dabout pierre**, le **04/10/2017** à **09:30**

Bonjour,

Nous avons un prêt immobilier en cours depuis 2007. Hier soir en analysant de plus prêt mon tableau ammortissement, je me suis aperçu que la cotisation d'assurance n'a jamais été prélevée.

Je trouve cette situation très grave: L'assurance pourrait peut être à tout moment nous réclamer le passif et d'utre part si ils nous arrivent quelque chose, les assurances risquent de ne pas fonctionner .

Nous avons signé une offre de prêt avec une assurance obligatoire .

Doit on saisir le tribunal et que peut on réclamer?

Dans l'attente de votre réponse

Merci

Par **Chaber**, le **04/10/2017** à **09:36**

bonjour

[citation] L'assurance pourrait peut être à tout moment nous réclamer le passif [/citation]Non la prescription en matière d'assurances est de 2 ans.

Vous pouvez vous rapprocher de l'assureur et de l'organisme de prêt

Par **dabout pierre**, le **04/10/2017** à **09:38**

Peut on saisir le tribunal pour manquement ?

Par **Chaber**, le **05/10/2017** à **16:25**

Avant tout je me rapprocherais de l'assureur